

ment et à sa connaissance, pour engager divers électeurs à voter pour le dit *John Walker* à la dite élection.

5. Qu'il a été prouvé que le Dr. *Daniel Hagarty*, *Henry C. Greene*, *Frederick A. Fitzgerald*, *John Campbell*, *Joseph Broadbent*, *James Fitzgerald*, *John Doyle*, *Robert Henderson*, *George Hiscox*, *Marvyn Knibbton*, *William J. Thompson*, *John Robinson*, *Philip Cook*, *John J. Magee*, *Thomas H. Smallman*, *George Reaves*, et *Edward Harris* se sont rendus coupables de corruption, et de plus que la corruption a été exercée sur une grande échelle à la dite élection, et la dite cour a ordonné que le dit *John Walker* paie au dit *George Pritchard*, le pétitionnaire, tous les frais de la dite instruction et de son propre appel, et que la somme déposée en cour par le dit *George Pritchard* sur son appel lui soit remboursée à lui le dit *George Pritchard* ou à son procureur, et que chaque partie paie ses propres frais dans l'appel de la part du dit *George Pritchard*.

Tous lesquels faits j'ai maintenant l'honneur de vous certifier en conformité du statut passé à cet égard, de même que la copie des notes des témoignages pris à la dite instruction en la cité de *London* susdit, et qu'un double de la règle de cour accordée dans l'affaire du dit appel.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

M. B. JACKSON,

Greffier de la Couronne, Cour des Plaids Communs pour Ontario.

ÉLECTION* CONTESTÉE DE HURON SUD.

Je déclare l'élection nulle à raison de la corruption exercée par les agents.

Je décide que le défendeur n'est pas personnellement coupable de corruption.

J'ordonne que les frais des pétitionnaires soient payés par le défendeur.

THOMAS GALT,

J.

GREFFIER DE LA COURONNE, P. C., *Toronto*, 21 janvier 1875.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes pour la Puissance du *Canada*,
Ottawa, Ont.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'instruction de l'affaire de l'élection contestée pour la division électorale de la division-sud du comté de *Huron*, sur la pétition de *David Hood Ritchie* et *Joseph Acheson* contre l'élection de *Malcolm Colin Cameron* comme membre de la Chambre des Communes, a eu lieu dans la ville de *Goderich* devant l'honorable *Thomas Galt*, l'un des juges de la Cour des Plaids Communs, les vingtième et vingt-unième jours d'octobre dernier; que le verdict du dit juge dans la dite affaire a été porté devant la dite Cour des Plaids Communs sous forme d'appel de cette Cour par les dits pétitionnaires *David Hood Ritchie* et *Joseph Acheson*, et que les dites parties, pétitionnaires et défendeur, ont été entendues devant la dite Cour par leur avocats respectifs, et que par le jugement de la dite Cour il a été ordonné que la dite élection est nulle à raison de la corruption exercée par des agents,—que le dit défendeur n'est point personnellement coupable de corruption, et que ce dernier doit payer les frais des pétitionnaires;—et la dite Cour a de plus ordonné que chaque partie devra payer ses propres frais dans le dit appel, et que la somme déposée en Cour par les dits *David Hood Ritchie* et *Joseph Acheson* leur soit remboursée ou à leur avocat.

Tous lesquels faits j'ai maintenant l'honneur de vous certifier en conformité du statut passé à cet égard, de même que la copie des notes des témoignages pris à la dite instruction dans la dite ville de *Goderich*, et qu'un double de la règle de cour a été accordé dans l'affaire du dit appel.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

M. B. JACKSON,

Greffier de la Couronne, Cour des Plaids Communs pour Ontario.